DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

MAIRIE DE CAURO

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2018 - 18H30
Sous réserve de son approbation lors du prochain conseil

Etaient présents : Pascal LECCIA, Paul BERNARDI, Marina EVANGELISTI, Antoine ANTONA, Lucette AMARO, Patrick RINIERI, René MOGGIA, François Jérôme SIMONETTI

Etaient excusés : Marie-Caroline MARSILJ-TOMI (pouvoir à Paul BERNARDI), Jean-Louis ROSSI (pouvoir à Pascal LECCIA), Marie-Françoise MASSEI (pouvoir à Lucette AMARO), Aurélie CANZEDDA (pouvoir à Marina EVANGELISTI), Laurent LUCCHESI (pouvoir à Antoine ANTONA), Elodie MARSILJ (pouvoir à Patrick RINIERI)

Etait absent : Maryline SERPAGGI

Secrétaire de séance : Antoine ANTONA

Ouverture de séance à 18 H30 par Mr le Maire

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 28/05/2018
2. Approbation du Plan Communal de Sauvegarde
3. Demande de report de la date de transfert de la compétence eau aux EPCI
4. Relevé des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation consentie
5. Questions diverses

---

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 28/05/2018

Le compte-rendu du 28/05/2018 est approuvé et signé par les conseillers présents.

2. Approbation du Plan Communal de Sauvegarde

Le Plan Communal de Sauvergarde a été instauré par la loi n° 2004-811 du 13/08/2004 de modernisation de la sécurité civile. Monsieur le Maire rappelle que Monsieur René MOGGIA a accepté la mission d'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde de la commune, en collaboration avec les services de la mairie, et l'en remercie.
Ce document est désormais prêt. Il a été soumis pour avis aux services de l'Etat, à la gendarmerie et aux SDIS, qui n'ont pas fait d'observations.

Il est donc soumis pour approbation au Conseil.

Ce document est un document actant la procédure de gestion de crise et listant l'ensemble des risques, des vulnérabilités et des ressources communales (humaines ou matérielles) qui pourront être mis en oeuvre pour gérer une situation de crise et mettre à l'abri du danger la population avec une attention particulière sur les établissements sensibles ou les personnes vulnérables.
Il devra faire l'objet par la suite d'exercices de mises en situation.
C'est un document qui est susceptible d'être modifié et amélioré.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du Plan Communal de Sauvegarde :

- approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le document présenté,
- dit que le Plan Communal de Sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application

Cependant, Monsieur le Maire regrette que, compte tenu l'importance du document et des conséquences de ce plan, une fois de plus, tout comme lors du vote du budget, des adjoints et des conseillers n'ont pas jugé utile d'être présents physiquement lors des débats.

VOTE : 14 Pour 1 Absent

3. Demande de report de la date de transfert de la compétence eau aux EPCI

Monsieur le Maire informe le Conseil que la loi NOTRe prévoit un transfert obligatoire de la compétence eau aux EPCI.
De nombreuses communes soutenues par l'Association des Maires de France refusant ce transfert, le Sénat a adopté le 30 janvier 2018, la proposition de loi Ferrand-Fesneau, qui permet à une minorité de blocage (25% des communes représentant au moins 20% de la population), de demander un report de ce transfert au er janvier.
Le 17 avril 2018, le Sénat a préféré supprimer l'obligation de transfert en abrogeant les dispositions contenues dans la loi LOTRe.
La proposition de loi Ferrand-Fesneau a été étudiée le 17 mai 2018 par la commission mixte paritaire, qui n'est pas parvenue à un accord.
L'assemblée nationale examinera le 28 juin 2018 la proposition de loi, modifiée par le Sénat, relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissements aux EPCI.

Il est d'ores et déjà proposé au Conseil d'acter un accord de principe de report de la date de transfert de la compétence eau aux EPCI, dans la mesure où le Conseil municipal aurait cette faculté.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, demande le report de la date de transfert de la compétence eau aux EPCI.

VOTE : 14 Pour 1 Absent

4. Relevé des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation

- Non exercice du droit de préemption sur la vente de la parcelle D1079 à Bomorto, selon DIA du 30/05/2018 transmise par Maître Philippe ROMBALDI
- Non exercice du droit de préemption sur la vente de la parcelle B217 à Caro Mariano, selon DIA du 29/05/2018 transmise par Maître Louis-Valery VERGEOT
- Non exercice du droit de préemption sur la vente de la parcelle D1044 à Prunelli 2 Rocade, selon DIA du 24/04/2018 transmise par SCP SPADONI-LE HAY-SANTUCCI

- Non exercice du droit de préemption sur la vente de la parcelle D804 à Prunelli 2, selon DIA du 28/03/2018 trasmise par Maître Henri PINNA
- Non exercice du droit de préemption sur la vente de la parcelle D413 lot 3 à Capitoro, selon DIA du 16/05/2018 transmise par Maître Philippe SOL
- Non exercice du droit de préemption sur la vente de la parcelle D1220 à Simonello, selon DIA du 30/05/2018 transmise par Maître Philippe ROMBALDI
- MAPA reconstruction de la cantine scolaire – attribution des lots aux entreprises :

N° LOT	DESIGNATION LOT	ENTREPRISE	ADRESSE	CP	VILLE	MONTANT HT	MONTANT TTC
01	Désamiantage - Démolition - Gros-œuvre - Charpente - Couverture - VRD	RAFFALI Travaux publics	Caldaniccia - Lieu dit Pernicaggio	20167	SARROLA-CARCOPINO	293 182,12 €	322 500,33 €
02	Etanchéité	Kallist'Etanchéité	Les coteaux de Timmizolo - Villa 52	20090	AJACCIO	7 981,67 €	8 779,83 €
03	Menuiseries extérieures et intérieures	marché déclaré sans suite pour ce lot / relance					
04	Cloisons - Doublage - Isolation - Faux plafonds - Peinture	Sarl Corse cloisons isolations	ZI de Panchetta Lot 30 bis	20167	SARROLA-CARCOPINO	47 168,10 €	51 884,91 €
05	Electricité courants faibles	SARL EGA	Rue Nicolas Peraldi - Immeuble Pauline Bonaparte	20090	AJACCIO	44 800,00 €	49 280,00 €
06	Plomberie sanitaires - Chauffage - Climatisation - Ventilation	SEP	Immeuble Filippini - Montée Saint Jean	20090	AJACCIO	64 258,00 €	70 683,80 €
07	Revêtements de sols - Faience	marché déclaré sans suite pour ce lot / relance					
08	Traitement de façades	Sarl ROSSI frères Peintures	Résidence Altea - Rue du Maréchal Juin	20600	BASTIA	15 536,00 €	17 089,60 €

VOTE : 14 Pour 1 Absent

5. Questions diverses

Néant.

20H30 Fin du Conseil Municipal
La séance est levée.

Pascal LECCIA | Marina EVANGELISTI | Patrick RINIERI

Paul BERNARDI | Aurélie CANZEDDA | Elodie MARSILJ

Marie-Caroline MARSILJ-TOMI | Laurent LUCCHESI | Maryline SERPAGGI

Camille ROSSI | Antoine ANTONA | François Jérôme SIMONETTI

Marie-Françoise MASSEI | Lucette AMARO | René MOGGIA